

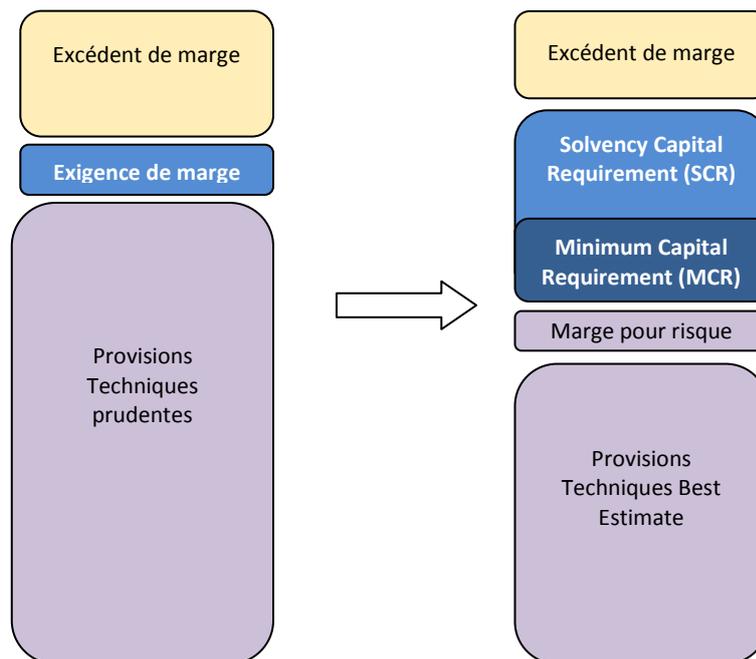
ANNEXES : FICHE N°2

Un exercice réalisé sous le référentiel Solvabilité 2

Le stress test a été réalisé sous les contraintes de solvabilité liées à la future réglementation Solvabilité 2, telles que spécifiées dans le QIS5, dernière étude quantitative d'impact menée par l'EIOPA auprès du marché européen de l'assurance. Solvabilité 2 impose l'évaluation de l'actif et du passif du bilan en valeur de marché.

En effet, ce nouveau cadre réglementaire assure une comparabilité internationale, ce qui n'était pas le cas des réglementations précédentes. Néanmoins, la calibration des différents paramètres de la formule standard n'est pas encore finalisée et la réglementation n'entrera pas en vigueur avant 2013. Les résultats de l'exercice peuvent donc aussi refléter une adaptation encore partielle des assureurs à de nouvelles normes qui ne sont pas encore entièrement stabilisées.

L'impact du passage de l'environnement Solvabilité 1 sous Solvabilité 2 est schématisé ci-dessous :



L'exigence réglementaire de solvabilité est ainsi décomposée en un montant minimum de fonds propres nécessaire à l'assureur pour la poursuite de son activité (MCR), le capital minimum réglementaire, et un niveau de capital permettant d'absorber des pertes imprévues (ou SCR). Le MCR est défini comme le montant des fonds propres qui serait

consommé par des événements inattendus dont la probabilité d'occurrence sur une année est de 15%.

Dans le cas du SCR, il s'agit d'événements plus importants dont la probabilité d'occurrence est de 0,5%. Ces définitions probabilistes permettent de remplacer tout ou partie de la formule standard par un modèle interne. Pour les entités solos, le MCR est borné entre 25% et 45% du SCR. Le ratio de solvabilité qui est le rapport entre les fonds propres éligibles et le MCR doit impérativement être supérieur à 100%.

Le stress test a consisté à appliquer les chocs décrits dans la fiche 1 de manière instantanée (soit au 31/12/2010) sur un bilan économique à fin 2010 calculé selon les spécifications du QIS5 et à en dériver un ratio de couverture du MCR après chocs.

La première étape consiste donc à calculer le MCR suivant les spécifications du QIS 5¹. L'application des différents stress du scénario permet ensuite de calculer les variations du niveau de fonds propres de l'organisme dues aux stress. Les stress étant corrélés, les impacts ont été agrégés au sein de chaque scénario en suivant la matrice de corrélation fournie par l'EIOPA. Les éléments éligibles après chocs sont alors rapportés au MCR pré-chocs pour en déduire un ratio de couverture.

¹ La notion de MCR n'étant pas expressément définie pour les Groupes d'assurance, le calcul du MCR a pu être remplacé dans le cadre de cet exercice de Stress Test par une valeur prudente égale à 45% du SCR.